

## Motion populaire MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SI*). Die Volksmotion des Jugendrates wurde am 26. Juli 2011 eingereicht. Der Staatsrat wird beauftragt, dem Grossen Rat ein Projekt zur Einführung eines Tages der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg zu präsentieren. Dieser Tag der Zweisprachigkeit oder «journée du bilinguisme» soll jeweils ein Mal pro Jahr stattfinden. Während des ganzen Tages sollen der Freiburger Bevölkerung verschiedene auf die Zweisprachigkeit ausgerichtete Aktivitäten angeboten werden. Der Jugendrat hebt hervor, dass dieser Tag vor allem eine symbolische Tragweite haben soll. Historisch gesehen wurde der Kanton Freiburg – wie auch die Kantone Bern und Wallis – immer als zweisprachig betrachtet. Diese Besonderheit wurde auch in die Kantonsverfassung aufgenommen.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est 100% d'accord avec le Conseil d'Etat que le bilinguisme ne se décrète pas, il se vit. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a relevé qu'il a fait du bilinguisme un des défis de la législature 2007 à 2011. Le rapport N° 206 de septembre 2010 du Conseil d'Etat sur le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères a été bien accueilli par le Grand Conseil. A l'Etat de Fribourg, le Service du personnel organise depuis des années des ateliers linguistiques. Et, depuis 2012, même un nouveau cours sur le bilinguisme est au programme. Il vise à mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique.

Im Übrigen informiert der Staatsrat in seiner Antwort, dass er bei der Ausarbeitung des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2012–2016 die Sprachenfrage aufgreifen wird und in diesem Rahmen den Vorschlag der Motionäre, im Kanton Freiburg einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen, berücksichtigen kann und möchte.

Sur ces considérations, les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique proposent de suivre le Conseil d'Etat et donc d'accepter cette motion populaire.

**Gasser Benjamin** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé avec attention la motion populaire du Conseil des jeunes

appelant le Conseil d'Etat à introduire une journée du bilinguisme. Le Conseil d'Etat présente un rapport assez complet sur les différents moyens de promotion du bilinguisme et sa mise en œuvre au sein des services de l'Etat et de son administration. Le groupe socialiste rejoint les différents arguments formulés dans la réponse du Conseil d'Etat.

Toutefois, nous soulignons que le bilinguisme est une chance pour notre canton. Il joue un rôle essentiel de communication entre les différentes régions et, en cela, participe d'une amélioration du vivre ensemble. Le bilinguisme doit donc être encore plus encouragé et développé que ce soit déjà au niveau scolaire ou dans des actions comme celles que propose cette motion.

Le groupe socialiste soutient donc cette motion et salue l'intention des motionnaires d'introduire de manière pluridisciplinaire, et cela à travers tous les âges, le bilinguisme. Il salue également cette volonté de mettre en place une journée pour le bilinguisme ainsi que des formations ou des séances informatives pour découvrir la langue partenaire. Le groupe socialiste attend du Conseil d'Etat que ces différentes demandes formulées par les motionnaires soient intégrées dans les réflexions globales sur les langues dans leur programme gouvernemental de cette législature.

**Ith Markus** (*PLR/FDP, LA*). Echter «Bilinguisme», entschuldigen Sie, echte Zweisprachigkeit wäre, wenn ich meine Intervention in Deutsch führen könnte und mich alle verstehen würden und deshalb auch aufmerksam wären. In diesem Zusammenhang stelle ich meine Interessensverbindung klar, erachte ich mich doch als «mehr oder weniger zweisprachig».

Certes, nous n'en sommes pas encore là, mais je ne perds pas l'espoir d'un vrai canton bilingue, atout que nous aimons bien mettre en avant quand on présente notre canton de Fribourg. Mes chers collègues, le bilinguisme, il faut le vivre! Il faut l'intégrer dans la vie courante. Pourquoi ne pas perdre la peur de faire des fautes? Pourquoi ne pas faire des efforts? Je vous y encourage.

Dans cet esprit, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité et avec conviction cette motion populaire du Conseil des jeunes et je les félicite. Je salue également la présence de cette délégation (présentée auparavant pas M<sup>me</sup> la Présidente). Non seulement pour honorer l'initiative des jeunes mais aussi parce que nous estimons qu'une journée du bilinguisme est une bonne idée, indépendamment de sa mise en œuvre par le gouvernement. C'est le signe qui compte et cela doit servir comme encouragement à toutes et à tous.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 26 juillet 2011, BGC p. 1086; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1076.

A titre personnel, je ne souhaite qu'une chose, faisons nous aussi un effort! Pour cela, j'espère que cette journée du bilinguisme tombera sur une journée de session du Grand Conseil. Dans ce cas-là, tous les Romands pourraient pratiquer l'allemand und...

... und alle Deutschsprachigen könnten sich auf Französisch ausdrücken, selbstverständlich mit dem notwendigen Respekt und der berechtigten Aufmerksamkeit aller. Mit diesen Bemerkungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der vorliegenden Motion zu.

**Thalmann-Bolz Katharina** (UDC/SVP, LA). Le bilinguisme est un atout et en même temps un avantage compétitif de notre canton. Le bilinguisme ne peut être une réalité que s'il est entretenu avec rigueur. Le bilinguisme ne doit jamais être mis dans le placard des oubliettes. Le Conseil d'Etat argumente ce même propos dans sa réponse à la motion. Un bilinguisme soutenu n'est viable qu'avec une assiduité de tous les acteurs et cela dans la durée.

Als Bürgerin des Seebezirks bin ich beinahe täglich mit der Zweisprachigkeit konfrontiert. Konfrontation heisst hier aber nicht etwa, mit der Sprache auf Kriegsfuss zu stehen. Vielmehr ist das Gegenteil der Fall.

Dans le district du Lac, le bilinguisme est vécu au quotidien. Cela signifie que chacune et chacun s'exprime dans sa langue, français ou allemand. Chaque interlocuteur comprend la langue partenaire dans la vie quotidienne, dans tous les environnements, soit les entreprises, la société et la culture.

Dieser selbstverständliche Umgang mit der Partnersprache fördert den gegenseitigen Respekt, das Verständnis und die Sensibilität für die andere Sprache und deren Kultur. Die Partnersprache zu verstehen bedingt aber auch, sie anwenden zu können. Diese Praxis der Zweisprachigkeit bewährt sich und bevorteilt uns Seeberzirkler und Freiburgerinnen und Freiburger in vielen Belangen. Meines Erachtens sollte diese Sprachenpraxis längst auch für alle staatlichen Betriebe ein Muss und eine Selbstverständlichkeit sein. Kann nun aber mit der Einführung eines speziellen Tages der Zweisprachigkeit ein zusätzlicher Nutzen herbeigeführt werden? Diese Frage hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diskutiert und ist zum Schluss gekommen, dass «une journée du bilinguisme» tatsächlich einen Nachhaltigkeitseffekt haben kann. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll eine Anschubwirkung auslösen und Motivation für weitere umzusetzende Projekte sein. Der ungezwungene Umgang mit der Sprache soll neugierig machen, die Partnersprache zu verstehen und gleichzeitig helfen, Hemmungen abzu-

bauen sie anzuwenden. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll weiter das Bewusstsein schärfen, dass wir in einem zweisprachigen Kanton leben.

Avec toutes ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la motion populaire du Conseil des jeunes du canton de Fribourg.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt einstimmig die Volksmotion des Jugendrates für den Tag der Zweisprachigkeit und dankt den Jugendlichen für die Initiative. Vor allem ist es wichtig, dass nebst den Bildungsinstitutionen die amtlichen Einrichtungen, die öffentliche Verwaltung und auch die kulturellen Anbieter an diesem Tag in den Bilinguismus einbezogen werden. Wir begrüssen weiter, dass der Staatsrat die Sprachenfrage für die Legislaturperiode 2012–2016 wieder aufnimmt.

Nous soutenons le Conseil d'Etat dans sa volonté de reprendre la question des langues dans son programme de législature 2012–2016. Ce serait formidable si la journée du bilinguisme pouvait se faire dans un canton bilingue.

Die beiden Sprachen sind der Rohstoff unseres Kantons. Wir müssen diesen Rohstoff noch effizienter in unseren Alltag, in unsere Bildungsinstitutionen und in unseren kantonalen Einrichtungen einsetzen.

En allemand, on dit:

Wir haben bereits einen Silberstreifen Hintergrund.

Fribourg–Freiburg, Murten–Morat.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieser Volksmotion des Jugendrates. Wie vorher gesagt, setzt der Staatsrat die Priorität auf eine gelebte Zweisprachigkeit. Ich bitte Sie, diese Volksmotion anzunehmen.

Je vous prie d'accepter cette motion populaire.

Laissez-moi juste profiter de l'occasion pour rajouter que je vous remercie pour les arguments développés lors de la défense de la résolution Duc/Suter. En tant qu'ingénieure agronome, cela fait trente ans que je me bats contre les «six-packs» de type Terminator évoqués par M. Losey, qui imposent une grande dépendance aux paysans d'ici et des pays du sud.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 85 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 85.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

**Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques – modification de l'article 9 al. 2 [incompatibilité])<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). En préambule, je tiens à dire, avec mon collègue Gabriel Kolly, que nous apprécions

la réponse du gouvernement et son avis positif sur notre motion.

Lors d'un scrutin électoral, les communes constituent un bureau électoral et font appel à des scrutateurs. La LEDP autorise les communes à faire appel à des scrutateurs ayant un lien de parenté direct avec les candidats. Cet aspect de la loi n'est pas connu de nombreux citoyens, ce qui explique certaines surprises. Je pourrais même ajouter que cette façon de procéder surprend aussi certains politiciens qui n'étaient pas au courant de cette possibilité.

Dans la réalité, actuellement, bon nombre de communes évitent de prendre des scrutateurs ayant des liens de parenté directe avec des candidats et je considère cette mesure comme cohérente. J'ai eu le cas lors des élections communales de 2011, où j'étais mandataire de ma liste dans ma commune, où on nous avait demandé de mettre des scrutateurs qui n'avaient pas de lien de parenté avec les candidats. Dans cette situation où des communes demandent aux mandataires de listes de ne pas mettre de scrutateurs avec des liens de parenté – on peut pousser en cherchant un peu loin – on peut même se poser la question si ces communes agissent conformément à la loi lorsqu'elles refusent la fonction de scrutateur à une personne qui pourrait l'aborder.

Pour en revenir à la réalité, que se passe-t-il à présent dans les situations où des parents de candidats sont appelés comme scrutateurs? La première réaction de ces personnes est de dire «je ne peux pas», parce qu'elles croient que cela est interdit par la loi. Dans le même ordre d'idées, je peux citer le cas du secrétaire général de ma commune de Châtel, qui m'a autorisé à le citer et qui, en raison de la candidature de son épouse au conseil général, n'a pas accepté le poste de scrutateur même si la loi l'y autorisait.

Un argument qui a été avancé à propos de cette motion, c'est qu'il n'était pas nécessaire de légiférer sur des sujets évidents et que cet aspect dépend plus du bon sens des communes et ne devrait pas forcément figurer dans la loi. En ce qui me concerne, je pense qu'en adoptant cette motion, nous défendons une ligne claire et nous mettons toutes les communes, voire même tous les citoyens, sur un pied d'égalité. En effet, on met sur pied d'égalité les citoyens des communes qui acceptent et ceux des communes qui n'acceptent pas les scrutateurs avec des liens de parenté.

Je terminerai mon intervention par la phrase tirée de la réponse du Conseil d'Etat: «*Les opérations en lien avec les votes et les élections doivent être réalisées en totale impartialité et transparence, mais encore la population doit pouvoir le véri-*

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 février 2012, BGC février 2012, p. 377; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2012, BGC p. 1065.